ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

ostéopathes

Question écrite n° 122889

Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur le statut d'une profession paramédicale, l'ostéopathie. Un décret vient d'être pris à ce sujet, conduisant à ce que, selon les estimations, un tiers des professionnels actuels ne pourraient plus prétendre au titre d'ostéopathe. Mais se pose la question du contrôle de ce titre. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer sa position quant à ce dossier.

Données clés

Auteur : M. Yvan Lachaud
Circonscription : Gard (1re circonscription) - Union pour la Démocratie Française
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 122889
Rubrique : Médecines parallèles
Ministère interrogé : santé et solidarités (II)
Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 8 mai 2007, page 4239